

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2025 - B2025/005716 - 2020 B 00544 - 884 561 952 - 2M INDUSTRIE

Copyright Groupe ISA ( 2025 ) ISACUMPIA

Exercice ouvert le	01/04/24	et clos le	31/03/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 2M INDUSTRIE 5 CITE DE KERLODET  56300 SAINT-THURIAU	
SIRET 8 8 4 5 6 1 9 5 2 0 0 0 1 8	Mél xavier.marie@acb-pontivy.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET

<b>B ACTIVITE</b>
Activités exercées Gestion de fonds
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	1 259
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
---

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
N°

<b>F COMPTABILITE INFORMATISEE</b>
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COGEDIS ZI St Thonan 29800 ST THONAN  Tél : 0298203500	  Tél :
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 12/06/25 Lieu : SAINT-THURIAU
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : Président MARIE XAVIER
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	Signature



1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948\*07

Désignation de l'entreprise		SASU 2M INDUSTRIE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		5 CITE DE KERLODET 56300 SAINT-THURIAU					
SIRET		8 8 4 5 6 1 9 5 2 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le		
					3 1 0 3 2 0 2 5		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial *						
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042		195 197	
<b>Total I (5)</b>		044		048		195 197	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068		070		
			{ Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		193	
	Charges constatées d'avance*	092		094		52	
	<b>Total II</b>		096		098		244
	<b>Total général (I + II)</b>		110		112		195 442
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
						I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				100	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132				101 027	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136				34 283	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	<b>Total I</b>		142				136 410
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				51 750	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				103	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 )	172					
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175				7 180	
	Produits constatés d'avance	174					
<b>Total III</b>		176				59 032	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180				195 442	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195 26 055	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182 4	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

X07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2M INDUSTRIE

Néant  \*

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le											
						3	1	0	3	2	0	2	5				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209									210				
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215									214				
				217										218			
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )												222			
	Production immobilisée*													224			
	Subventions d'exploitation reçues													226			
	Autres produits													230			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>												232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)													234			
	Variation de stocks (marchandises)*													236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)													238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *													240			
	Autres charges externes* ( dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier : )													242	1 043		
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont CFE et CVAE * )	243												244			
	Rémunérations du personnel*													250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252			
	Dotations aux amortissements* ( dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI )	255												254			
	Dotations aux provisions													256			
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259										262				
			260														
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>												264	1 043				
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>												270	-1 043				
<b>Produits financiers (III)</b>		280		37 413													
<b>Charges financières (V)</b>													294	2 087			
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>												290					
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinzième D)	347										300				
			348														
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>												306					
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)</b>												310	34 283				
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		34 283							314				
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*													316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles													318			
	Provisions non déductibles*													322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)													324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							330	1 871			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249							251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987								342			
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinzièmes A)		181		JEI (44. sexies A)	989												
ZRD (44 tierces)		127		ZRR (44. quinzièmes)	138												
Bassins d'emploi à redynamiser (44 douzièmes)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344												
ZFANG (44 quaterzièmes)		345		Zone de développement prioritaire (44 septièmes)	993												
BUD (44 sexdecies)		992															
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit													346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)													655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)													643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)													645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)													647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)													648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)													641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)													990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)													649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	1 259
Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356					
Déficits antérieurs reportables : *																360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	1 259

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2M INDUSTRIE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	195 193	482	4	484		486	195 197		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>195 193</b>	<b>492</b>	<b>4</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>195 197</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si de cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	9 832
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	9 832
Déficits de l'exercice		860	1 259
Total des déficits restant à reporter		870	11 091

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/04/2024		et clos le : 31/03/2025	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne I06, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2025

SIREN

8 8 4 5 6 1 9 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL

56300

VILLE

SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Mr  Nom de famille  MARIE Prénom(s)  XAVIER  
 Nom d'usage  MARIE % de détention  100,0000 Nb de parts ou actions  100,00  
 Naissance : Date  13/04/1968 N° Département  14 Commune  CAEN Pays  France  
 Adresse : N°  5 Voie  CITE DE KERLODET  
 Code postal  56300 Commune  SAINT-THURIAU Pays  France

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 31/03/2025

SIREN 884561952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL 56300 VILLE SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination ATELIERS CENTRE BRETAGNE

N° SIREN (si société établie en France) 327193306 % de détention 50,22

Adresse : N° [Empty] Voie RUE AMPERE

Code Postal 56300 Commune PONTIVY Pays France

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 16 JUIN 2025**

Le seize Juin deux mille vingt-cinq, à dix heures, l'associé unique de la SASU 2M Industrie, au capital de 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle.

**L'ordre du jour :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025
- Affectation du résultat

**Première Résolution**

Après en avoir pris connaissance, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 34 283,00 euros.

**Deuxième Résolution**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 283,00 euros de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » : 34 283,00 euros

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Marie', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 16 JUIN 2025**

**Première Résolution**

Après lecture du rapport sur l'activité de la Société, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

**Deuxième Résolution**

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2025 font apparaître un bénéfice de 34 283,00 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

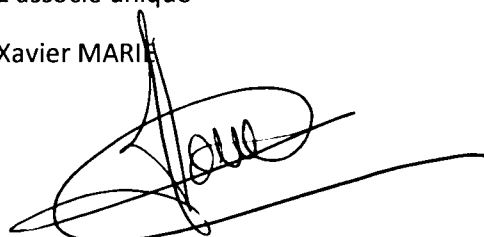
- Au poste « Autres réserves » : 34 283,00 euros

Conformément à la loi, il constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE



2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 16 Juin 2025**

Le soussigné, Mr MARIE Xavier, président et associé unique de la Société 2M Industrie, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2025, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Compte tenu de son objet, l'évolution de la société dépend principalement de sa filiale, le Société ACB (Ateliers Centre Bretagne).

**FILIALE ET PARTICIPATION**

**Activité de la filiale et participation**

Dans le tableau annexé au Bilan, se trouve des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Les éléments suivants complètent ces informations :

**Filiale :**

Forme et dénomination : SARL ACB (Ateliers Centre Bretagne)

Capital : 40 000,00 €

% de Capital détenu par la société : 45,62%

Date de clôture : 30/09/2024

Chiffre d'Affaires : 907 077,00 €

Résultat : 93 442,00 €

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes annuels, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, font ressortir un bénéfice de 34 283,00 €, qui sera affecté comme suit :

- Au poste "Autres réserves" : 34 283,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 136 410,00 euros.

## **DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES**

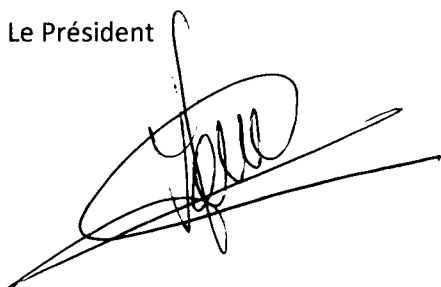
Selon l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je précise qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Fait à Saint Thuriau, le 16 Juin 2025

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a cursive name, all enclosed within a large, sweeping loop that extends to the left and then back to the right.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES**  
**PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 16 Juin 2025**

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, je précise qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Thuriau, le 16 Juin 2025

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.